

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 05 décembre 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 09 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Pascale ROTIVEL à Christophe GODIGNON, Fabienne TIRTIAUX à Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

APPROBATION DU DISPOSITIF
NEFLE (NOTRE ÉCOLE FAISONS
LA ENSEMBLE) AVEC
L'ÉDUCATION NATIONALE POUR
DES CONVENTIONS DE
FINANCEMENT PAR L'ÉTAT
D'ÉQUIPEMENTS POUR LES
ÉCOLES PUBLIQUES

Délibération : 12.2024.147

Transmis en préfecture le : 09/12/2024

RAPPORTEUR : Madame Delphine CHAPUIS

Suite à l'installation en 2022 du Conseil national de la refondation (CNR) par le président de la République, la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » a constitué le cadre pour des concertations locales visant à faire émerger collectivement des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et réduire les inégalités.

Le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » s'adresse à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, sous la responsabilité du directeur d'école, et se traduit par l'organisation de temps d'échanges ouverts sur la vie et le fonctionnement de l'école.

Elle se compose de 3 étapes : une concertation initiale qui permet de partager la situation de l'école et de faire émerger des idées de transformation, l'élaboration d'un projet pédagogique pluriannuel au service de la réussite des élèves et le financement du projet via le Fonds d'innovation pédagogique (FIP), après examen du dossier par la commission académique présidée par le recteur d'académie.

La concertation initiale qui précède l'élaboration du projet vise à associer largement le personnel, les élèves, leurs parents, les collectivités territoriales, les services déconcentrés et l'ensemble des partenaires qui le souhaitent.

La ville de Saint-Genis-Laval, acteur mobilisé sur les questions éducatives, s'inscrit pleinement dans cette volonté d'améliorer la réussite des élèves en favorisant l'innovation pédagogique autour de 3 principales thématiques :

- l'excellence et l'élévation du niveau de tous les élèves,
- la réduction des inégalités,
- le bien-être.

De nombreuses écoles entrent dans la démarche, laquelle connaît de ce fait une phase importante de développement depuis 2023. Dans un souci de soutenir une dynamique partenariale, le recteur veille à s'assurer de l'association des collectivités à tout projet « Notre école faisons-la ensemble » dès la phase de concertation, jusqu'à la validation du financement du projet par la commission académique.

Ce financement peut prendre la forme d'une subvention de l'État versée à la commune au titre du projet validé pour une école relevant de son ressort. Dans cette hypothèse, il revient à la commune de procéder directement aux dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique validé, au moyen d'une convention signée entre le recteur et la commune. Cette subvention peut comporter un acompte préalable de 30 %, en cas d'accord de la collectivité pour ne pas pénaliser sa trésorerie.

Ce circuit présente l'avantage pour la commune de maîtriser la chaîne des dépenses et apporte une cohérence en termes de propriété et du suivi des équipements des écoles.

L'école maternelle Joseph Bergier a présenté le projet « **Une école qui construit ensemble pour pouvoir s'adapter à tous** », qui a déjà reçu la validation de son dossier par la commission. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers pour mieux les intégrer et diminuer les répercussions négatives de l'accueil de ces enfants sur le bien être et l'apprentissage des autres élèves. L'objectif final est d'améliorer le climat scolaire et de développer des outils d'enseignement des fondamentaux plus efficaces.

Les écoles Étienne Guilloux et Paul Frantz souhaitent présenter leur projet en fin d'année 2024 ou début 2025.

Pour l'école maternelle Étienne Guilloux, le projet qui sera prochainement présenté s'intitule « **Reconnexion à la nature** ». Il a pour objectif l'utilisation de la nature sous différents volets à travers l'art et les sciences, le bien être et le sport.

Pour l'école élémentaire Étienne Guilloux, le projet « **Mieux vivre pour mieux apprendre à l'école Guilloux** » sera également prochainement présenté. L'objectif étant de développer des attitudes positives envers l'école pour améliorer la réussite scolaire et le climat des classes ainsi que l'épanouissement des élèves.

Pour l'école Paul Frantz le projet est « **Agir sur le climat scolaire en transformant les pratiques de toute la communauté éducative** » dont l'objectif est l'élargissement du projet avec implication des parents d'élèves et du périscolaire, avec l'utilisation de mallettes pédagogiques pour accueillir les élèves à besoins éducatifs particuliers, contenant du matériel spécifiques et des méthodes innovantes.

Vu l'avis de la commission n° 1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 26 novembre 2024 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes des conventions à conclure avec l'État, engageant la ville à réaliser les achats liés à chacun des projets NEFLE retenus par l'Éducation nationale pour les écoles publiques de la commune à hauteur des subventions attribuées.
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout autre document afférant à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Delphine CHAPUIS**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.